

DEC161031DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3750 intitulée Plateforme technologique de l'IPGG**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant la création de l'unité UMS3750, intitulée Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG, dont le directeur est Patrick Tabelaing ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Manon Pommier, Adjoint Administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016

Le directeur d'unité  
Patrick Tabelaing

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 135 000 € HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

[www.dr2.cnrs.fr](http://www.dr2.cnrs.fr)

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS  
T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23